



Ecublens VD, le 25 juin 2010

Type :  Postulat     Motion     Amendement

Autre (préciser) ... Voeu .....

Sujet :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de deux préavis de 2007 et 2009, la Municipalité nous a présenté un projet intitulé "A la croisée des chemins" qui prévoyait 4 axes de mobilité douce se croisant sur une place devant le futur bâtiment socio-culturel. Ce projet ne se concrétise pas dans les mises à l'enquête publique.

J'émetts le voeu que la Municipalité mettent tout en oeuvre pour la réalisation complète du réseau de mobilité douce, en site propre, dès la réalisation du bâtiment socio-culturel, de sorte que les piétons, en particulier les écoliers, puissent circuler en sécurité et que les cyclistes puissent rejoindre le reste du réseau cyclable de l'ouest-lausannois.

Nom, Prénom : SAGE Daniel

Signature : 

## Nouvelles du chalet Les Alouettes à Morgins

La semaine du 14 au 18 juin, deux classes de primaire sont montées au Chalet pour y passer leur camp de semaine à la montagne.

Tout allait bien le mardi matin (date à laquelle on attendait la possibilité de cas).

Malheureusement, le vendredi matin deux enfants tombaient malades. Vomissements et diarrhée. Les selles de l'enfant malade ont tout de suite été envoyées pour analyses lesquelles on malheureusement révélé la présence d'un norovirus. Les enfants malades ont été isolés conformément aux prescriptions en cas d'épidémie qui sont édictées depuis la réouverture du chalet.

Mme Menetrey et la doyenne du primaire Mme Isabelle Costa Rubin étaient à l'arrivée du bus vendredi pour accueillir les enfants et informer les parents en leur distribuant un courrier contenant le numéro de téléphone où appeler pendant le week-end afin de faire l'inventaire des enfants qui auraient contracté la maladie. Au total 7 enfants ont été malades pour ce camp.

L'Entente intercommunale remercie la direction des écoles ainsi que sont directeur qui se sont mobilisés tout le week-end en se rendant atteignable et en appelant les parents du futur camp pour les informer de l'annulation de cette deuxième et dernière semaine de l'année scolaire.

A ce jour, et en concertation avec le médecin épidémiologiste, l'Entente intercommunale a décidé d'arracher toutes les moquettes des chambres du chalet et de les changer par une surface lessivable. Le montant des travaux d'environ 40'000 francs sera pris sur le fond de renouvellement.

Le plan de renouvellement des matelas (10 par an) a été accéléré pour atteindre le renouvellement total dès cet été. Soit 50 matelas à 145 francs pièce et des alèzes étanches les recouvrant totalement pour une somme totale de 9000 francs. Cette dépense entrera dans les comptes 2010 lesquels devraient s'équilibrer avec la non dépense alimentaire pendant les semaines de fermeture exceptionnelle du chalet (environ 13'000 francs).

Les colonies de vacances sont organisées pour les semaines du 19 juillet au 13 août. Les colonies du mois de juillet n'étant pas trop importantes, nous pourrons loger les enfants dans les chambres déjà rénovées. Les travaux pourront se poursuivre pendant l'été.

Il va de soi que le chalet a encore été nettoyé et désinfecté de fond en comble ! Nous avons de plus reçu la visite de l'infirmière scolaire cantonale vaudoise qui rendra prochainement son rapport. Cette dernière a d'ailleurs constaté un état de propreté du chalet bien au dessus de la moyenne.

Il est important de préciser que le chalet n'a pas été fermé suite à cet incident. Ce sont les écoles qui ont décidé, en commun accord avec l'Entente intercommunale, de ne pas faire monter la dernière volée des camps d'école à la montagne.

Pascale Manzini

Présidente de l'Entente intercommunale du Chalet Les Alouettes

Le 25 juin 2010.

Réponse à la question de M. Michel Miéville au Conseil communal du 27 mai 2010

*Il demande à la Municipalité s'il existe un règlement communal ou intercommunal pour l'utilisation et la gestion de la surveillance par caméras.*

Le 13 novembre 2006, la Municipalité a approuvé le texte d'une directive municipale concernant le dispositif de vidéosurveillance installé sur le territoire communal ayant pour but de protéger les installations et bâtiments communaux.

Cette directive devait constituer une base légale suffisante dans l'attente de l'élaboration d'un règlement cantonal ou intercommunal. A ce jour, aucune modification n'ayant été apportée aux installations de vidéosurveillance, la directive n'a pas été retouchée.

Cependant, un nouveau règlement est en cours d'élaboration par Polouest qui sera, après avoir été approuvé par toutes les municipalités du District, officialisé et mis en vigueur.

Question à la municipalité :

J'ai de la chance et j'accompagne souvent mes petits enfants à la place de jeux de la Coquerellaz.

Tous ces enfants ont de la chance de pouvoir profiter de cette infrastructure et je vous assure que ces enfants s'amuse et ont beaucoup de plaisir.

Par contre depuis quelques semaines je découvre que les places de jeux ont reçu une drôle de couverture, ils ont été couvertes par un tapis de goudron.

Franchement : qui a eu une telle idée et pour quelle raison ?

Les utilisateurs et leurs mamans ne sont pas heureux du tout.

Avez-vous déjà fréquenté ces places en été par la grosse chaleur ?

Elisabeth Masson



Ecublens, le 25 juin 2010